



Garde de l'enfant - départ à l'étranger

Par **clara**, le **22/04/2009** à **13:16**

Bonjour,

Je suis de nationalité polonaise, je viens de divorcer, nous avons un enfant, il est né en France, son père est français. J'ai la garde de l'enfant, récemment j'ai eu la proposition d'aller travailler en Pologne. Pourrais-je quitter le territoire français avec mon enfant? Quelle est la procédure à respecter, à qui faut-il que je m'adresse?

Merci.

Par **Patricia**, le **22/04/2009** à **18:36**

Bonsoir,

Il est indispensable de ressaissir par LR/AR au Tribunal, le JAF qui a prononcé votre divorce, pour que de nouvelles mesures entre vous et votre ex mari soient statuées et mentionnées par écrit.

Aucun droit à votre initiative de faire quitter définitivement le territoire français à votre fils.

Au risque sinon, d'avoir de sérieux problèmes.
Juridiques mais aussi pénaux...

Vous ne suivez pas les actualités ? Ce couple franco russe divorcé, la mère a été placée en garde à vue. Sa fille avait "disparu" du sol français...